David LISNARD Frédéric MASQUELIER

DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLOGIE ADMINISTRÉE, UNE DÉRIVE POLITIQUE

FONDATION FOUR L'INNOVATION POLITIQUE fondapol.org

Mai 2023

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE fondapol.org

DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLOGIE ADMINISTRÉE, UNE DÉRIVE POLITIQUE

David LISNARD Frédéric MASQUELIER

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE fondapol.org

La Fondation pour l'innovation politique est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire Vice-Président : Grégoire Chertok Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDATION POUR L'INNOVATION POI ITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondation pour l'innovation politique s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site fondapol.org. De plus, sa plateforme data.fondapol permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

La Fondation peut dédier une partie de son activité à des enjeux qu'elle juge stratégiques. Ainsi, le groupe de travail « Anthropotechnie » examine et initie des travaux explorant les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « Anthropotechnie » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

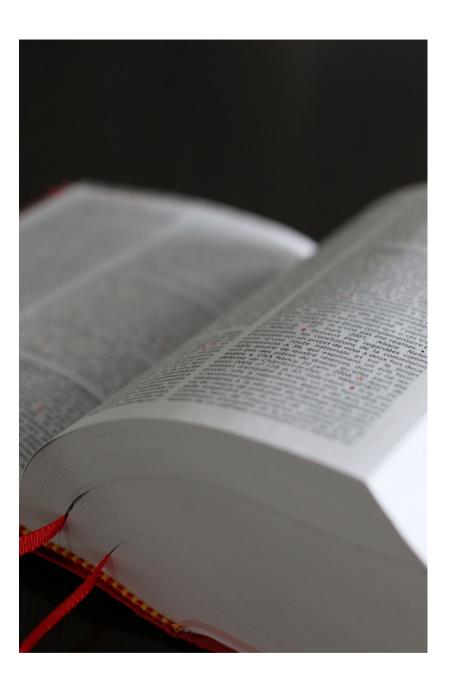
La Fondation pour l'innovation politique est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
I. L'ORGANISATION BUREAUCRATIQUE	13
II. LA BUREAUCRATIE ET LES NORMES	15
III. LE COÛT DE LA BUREAUCRATIE	18
IV. BUREAUCRATIE ET JUDICIARISATION	20
V. LA BUREAUCRATIE ET LE NUMÉRIQUE	23
VI. LA BUREAUCRATIE ET LES LIBERTÉS	25
VII. LA BUREAUCRATIE ET LES CITOYENS	28
CONCLUSION	30

RÉSUMÉ

Devenue un objectif prioritaire en raison du dérèglement climatique, la transition écologique est conduite par une puissante bureaucratie. Si une très large majorité de citoyens adhère à un nouveau modèle de développement pour permettre cette transition, les moyens mobilisés, prenant l'habit de normes et d'interdictions, sont souvent éloignés des réalités locales. Confiée à des « bureaucrates de l'écologie », eux-mêmes poussés par la radicalité d'un certain nombre de collapsologues, la transition écologique crée de fréquentes tensions chez ceux qui sont directement affectés par des régimes d'autorisation, de contrôle ou de surveillance de plus en plus stricts. La question de la légitimité de cette bureaucratisation de l'écologie, entre une régulation des consommations et la préservation des libertés individuelles, constitue le point de départ de cette réflexion.



Code de l'environnement, Dalloz.

DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLOGIE ADMINISTRÉE, UNE DÉRIVE POLITIQUE

David LISNARD

Maire de Cannes, président de Nouvelle Énergie.

Frédéric MASQUELIER

Maire de Saint-Raphaël, avocat.

INTRODUCTION

Le xxe siècle a ouvert une ère de lutte contre les grandes idéologies totalitaires communistes et fascistes qui demeure au XXI^e siècle, tandis qu'il est devenu nécessaire d'engager aussi une lutte contre le réchauffement climatique. Après la dynamique des révolutions industrielles, le défi de notre époque est d'inventer de nouvelles façons de produire des biens, de se loger, de se nourrir, de consommer, de se déplacer et de se chauffer, sans émettre davantage de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère et sans, pour autant, renoncer aux bénéfices de la croissance. Les études montrent que 8 Français sur 10, sans doute marqués par la multiplication de catastrophes climatiques d'une rare intensité dans le monde, disent adhérer à la nécessité d'une transition écologique. Certains pays sont dramatiquement touchés comme le Bangladesh, le Pakistan ou les Maldives; les pays de l'Afrique subsaharienne sont traversés par des épisodes de famines, l'accès à la ressource eau est annoncé comme le terreau de futurs conflits majeurs au Proche-Orient; les catastrophes naturelles (incendies en Australie, ouragan Dorian en Amérique du Nord, typhons en Chine et au Japon, crues historiques dans le Midwest, feux de forêts en Californie...) sont la cause de plusieurs centaines de milliers de morts et de dégâts aux coûts colossaux. Tous les spécialistes le confirment : les conséquences du réchauffement climatique provoqueront prochainement de grands mouvements de populations qui engendreront des tensions extrêmes.

Pour tenter de répondre à ce défi, de nombreuses conférences internationales sont organisées et médiatisées pour affirmer une volonté commune de lutter contre les effets visibles du réchauffement climatique. En France, ces effets sont perceptibles lors de périodes de sécheresse soutenues et de violentes catastrophes naturelles, incendies ou inondations, qui émaillent l'actualité de plus en plus régulièrement. Depuis le Grenelle de l'environnement en 2007, les problématiques liées aux déplacements et aux transports, aggravées par les récentes tensions sur l'approvisionnement énergétique, font de la transition vers une société décarbonée une priorité des gouvernements et de la lutte contre le réchauffement de la planète un élément structurant de toute politique publique.

Lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques en 2015, dite COP21, la communauté internationale s'est fixé, pour la première fois, avec le renfort d'engagements juridiquement contraignants, l'objectif de limiter à 2°C la hausse des températures à l'échelle planétaire à l'horizon 2050. Cet objectif passe essentiellement par une diminution de la production de carbone résultant de l'activité humaine avec l'élimination des combustions fossiles, en premier lieu du charbon, montrées du doigt comme une des principales causes du réchauffement climatique. En d'autres termes, l'époque contemporaine vise à une approche rationalisée de la consommation en rompant avec une économie de l'abondance parce qu'elle favorise la production de biens à outrance partout sur la planète pour obtenir les meilleurs prix. Dans ce millénaire qui débute sur la crainte d'une raréfaction des ressources, le progrès est assimilé à « la sobriété », pour reprendre les termes du GIEC, lesquels ont été aussi repris récemment par le président de la République¹. La question est donc moins celle de l'orientation des politiques publiques – presque tous les États y adhèrent - que celle des mesures à prendre, de leur ampleur, des calendriers et des movens pour y parvenir. C'est dans ces circonstances que l'État et sa bureaucratie prennent place comme des acteurs majeurs de cette transformation.

Depuis le XIX^e siècle, la bureaucratie est en effet le support fidèle du camp de ceux qui se disent progressistes. Cette prise en main par l'État de la question écologique est en passe de se transformer en une prérogative régalienne qui a infiltré tous les corps de l'administration. Il semble loin le temps où Georges Pompidou disait au premier ministre de l'Environnement, Robert Poujade : « Vous n'aurez pas beaucoup de moyens. Vous aurez peu d'action directe sur les choses. Vous ne connaîtrez que très tard les résultats de votre action. » ² La politique écologique est

^{1.} Voir le Sixième rapport d'évaluation du GIEC. « Le Résumé à l'intention des décideurs du rapport du Groupe de travail III du GIEC, *Changement climatique 2022 : atténuation du changement climatique*, a été approuvé le 4 avril 2022 par les 195 gouvernements Membres du GIEC » [www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2022/04/ IPCC-AR6-WG-III-PressRelease-French.pdf; www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250 4pages-GIEC-2.pdf].

^{2.} François-Guillaume Lorrain, «Robert Poujade, le ministre "de l'Impossible", est mort », *Le Point*, 8 septembre 2018 (www.lepoint.fr/environnement/nous-avons-lu-le-livre-de-robert-poujade-ministre-de-limpossible-08-09-2018-2249636 1927.php).

désormais conduite par une administration puissante autour des deux ministères de la Transition écologique et de la Transition énergétique, eux-mêmes placés sous l'autorité d'une Première ministre chargée de la planification écologique. Comme dans de nombreux autres domaines, mais plus particulièrement ici, l'administration est devenue une bureaucratie, c'est-à-dire un système où l'appareil est prépondérant avec pour mission d'orienter les politiques publiques environnementales vers une logique unique de préservation, de protection et de conservatisme. Cette prise de pouvoir par les « bureaux » est un phénomène qui se situe dans la lignée des travaux du sociologue Max Weber, dont l'ouvrage Le Savant et le Politique fait toujours référence. Pour synthétiser sa pensée, face aux errances du pouvoir politique, jugé corrompu, instable et incompétent, le transfert du pouvoir aux bureaux est, selon ses partisans, la garantie de bénéficier des compétences de fonctionnaires choisis après un concours, dotés d'un statut de protection, dévoués à la mise en œuvre de mesures dites d'intérêt général. Pour accomplir cette mission, la bureaucratie se donne comme moyen le quadrillage réglementaire de toute la société avec un cadre dit rationnel aspirant à dégager l'intérêt général, ici l'intérêt écologique. Cette assimilation de l'action administrative à un objectif transcendant au nom d'un progrès linéaire explique en grande partie le refus de la bureaucratie de se remettre en cause et de faire évoluer sa doctrine. Ce serait le prix à payer pour un État sûr, à l'abri de l'arbitraire, tourné vers le bien commun.

Sans tomber dans la caricature, l'organisation bureaucratique se caractérise par un cloisonnement, une hiérarchie pressante, un devoir d'obéissance, des oukases, un langage spécifique, une tendance à l'immobilisme et une absence de responsabilité presque totale. La bureaucratie, lorsqu'un problème est posé, tend à mettre en place des règles élaborées sur les bases qu'elle connaît le mieux, c'est-à-dire des interdictions, des limitations et des sanctions, reproduisant ce modèle en de nombreuses circonstances. C'est ce que les Français vivent lorsqu'ils sont confrontés au millefeuille des redoutables administrations environnementales dont notre pays s'est doté.

Cette administration bureaucratisée n'intervient pas sans heurts. Alors que la lutte contre le réchauffement climatique devrait être consensuelle, sa traduction concrète crée des fractures entre l'État et les élus locaux, entre les administrations et les citoyens, entre le monde administratif et les entreprises. L'hyper-bureaucratisation des politiques écologiques conduit en effet à décourager l'initiative, voire l'innovation, en rendant toutes les actions complexes, longues, onéreuses. Son poids redoutable conduit de nombreux projets à la mort pure et simple. Ses injonctions sont vécues par une grande partie des citoyens, sans compter leurs représentants locaux, comme des diktats. C'est ainsi que, on le sait maintenant, le mouvement des Gilets jaunes est né de l'augmentation du coût du diesel, de la

limitation de la vitesse sur les routes départementales et de l'application d'une taxe carbone. Les plus modestes se sentent particulièrement pénalisés par l'inflation des normes environnementales, d'autant qu'elle concerne directement la satisfaction de besoins primaires qui ont une part prépondérante dans leur budget. Alors qu'ils connaissent déjà des difficultés, on leur impose de nouvelles contraintes pour eux-mêmes et pour les générations futures. Ces clivages sont regrettables car les incidences du réchauffement climatique et des périodes de canicule sur l'agriculture, sur la gestion de l'eau potable, ou encore sur la santé devraient entraîner la participation de chaque citoyen.

L'objet de cette note est double : décrire une dérive bureaucratique qui étouffe de nombreuses initiatives, tant privées que publiques, et proposer d'agir de facon concrète et acceptable pour tous, avec mesure et bon sens. La tâche est ardue car vouloir toucher à la bureaucratie est un projet périlleux compte tenu de ce qui peut être considéré, selon la philosophe Chantal Delsol, comme une nouvelle religion³, voire comme la nouvelle religion d'État. Toute nuance de désaccord avec cette administration conduit, en effet, à être rangé immédiatement dans la catégorie des climatosceptiques, voire des complotistes ou des peu instruits. La polémique suscitée durant l'été 2022 par l'affaire du beluga échoué dans la Seine, dont le déplacement a mobilisé près de trente personnes, est une illustration du silence que l'on s'impose afin d'éviter des critiques pénibles. Bien entendu, il n'y a pas de contradictions entre sauver un « sympathique » mammifère et aider des enfants malades, pour reprendre le terme exact de la polémique, mais l'excès de movens déployés pour cette cause traduit objectivement un conformisme de pensée où l'émotion prend le pas sur la raison. Un apercu de cette théâtralisation nous a été donné avec l'émergence médiatique de Greta Thunberg, égérie des écologistes qui, hormis le caractère sans doute sincère de son engagement, n'était cependant qu'une adolescente diffusant de banales généralités sur la cause climatique 4. Le débat est solidement cadenassé et la noble idée qui était au départ de protéger l'environnement s'est muée en idéologie.

Suivant un mouvement historique bien connu, la bureaucratie est devenue le bras armé de cette idéologie et des intérêts qui la soutiennent. La cause n'est pas désintéressée. La réalité montre qu'elle est soutenue, voire poussée discrètement, par de puissantes organisations associatives, financières,

^{3.} Chantal Delsol, *La Fin de la chrétienté*, Paris, Cerf, 2021. L'avènement d'une religion de l'écologie est un thème qu'aborde également, mais différemment, en prenant le point de vue libéral et rationaliste, Ferghane Azihari dans *Les Écologistes contre la modernité. Le procès de Prométhée* (Paris, La Cité, 2021).

^{4.} Discours de Greta Thunberg à la COP24 en Pologne, décembre 2018 (www.youtube.com/watch?v=V5Ty7WWUswA&t=193s) : « Ce que nous espérons atteindre par cette conférence est de comprendre que nous sommes en face d'une menace existentielle. Ceci est la crise la plus grave que l'humanité ait jamais subie. Nous devons en prendre conscience tout d'abord et faire aussi vite que possible quelque chose pour arrêter les émissions et essayer de sauver ce que nous pouvons. »

militantes et politiques. Comment remédier à cette situation qui a institué une « écolocratie » en France ? La seule solution efficace serait que le politique se réapproprie son pouvoir perdu. Le peut-il ? Le veut-il ?

I. L'ORGANISATION BUREAUCRATIQUE

L'omniprésence bureaucratique est la conséquence d'un modèle de structure centralisatrice, cloisonnée et sans responsabilité. Pour bien comprendre la logique, rappelons que l'autorité vient d'en haut selon un modèle de tuyaux d'orgues pour diffuser la bonne parole dans chaque échelon de l'État. Ce ne sont pas moins de trois ministères qui sont chargés de la politique écologique. Comme cela a été évoqué, sous l'autorité du Premier ministre, nous avons le ministère de la Transition écologique et celui de la Transition énergétique, avec leurs myriades de directions et de sous-directions qui couvrent la plupart des pans de l'activité humaine. En haut de la pyramide, les ministères sont solidement dirigés par des hauts fonctionnaires qui occupent une place déterminante avec des missions élargies, formant une tenaille bureaucratique qui se referme sur les ministres dont les membres de cabinets leur ont souvent été choisis et imposés. Ainsi, le politique n'est plus qu'une tête d'épingle, certes en haut de cette pyramide, mais avec des pouvoirs limités par des règles qu'il a lui-même acceptées. Il n'est que le chef théorique d'une machine qui lui échappe. Tout le fonctionnement de l'État est passé sous les fourches caudines de cette administration centrale qui inspire les projets de loi, rédige les ordonnances, les règlements, les circulaires, les arrêtés préfectoraux, nomme les directeurs régionaux ou départementaux... Même lorsque les textes sont issus d'un vote du Parlement, les hauts fonctionnaires y ont joué un rôle déterminant. Les textes issus des lois environnementales comportent, en effet, de nombreuses dispositions complexes inspirées par des experts qui déterminent ainsi les grandes orientations du pays en la matière. Ressuscitant un terme quasiment disparu depuis l'effondrement de l'Union soviétique, la France s'est lancée depuis 2022 dans la « planification » comme mode de gouvernance écologique 5.

Mais que signifie planifier ? Et qu'est-ce que cela implique ? Dans le langage commun, cela conduit à l'organisation par les pouvoirs publics de la transition écologique qui sera élaborée, découpée, orientée dans le

^{5.} Voir le site du ministère de la Transition écologique, « La méthode du Gouvernement sur la planification écologique », 21 octobre 2022 (www.gouvernement.fr/actualite/la-methode-du-gouvernement-sur-la-planification-ecologique).

temps, budgétée en fonction d'impératifs planifiés. Au nom de la transition écologique, l'objectif de cette planification est d'uniformiser la société selon un modèle unique. Le but est clairement de contrôler les activités humaines selon une taxonomie fixant des cadres homogènes, sans intérêt pour l'esprit d'initiative et d'innovation, la géographie et le climat de chaque région. Un exemple prégnant est celui du renforcement des normes de constructions devenues identiques partout en France, avec une hyperdensification dans les villes, un refus de l'étalement urbain et le même type de mixité sociale. Or, chacun peut comprendre qu'une ville située en bord de mer et entourée par un massif naturel classé, ne répond pas aux mêmes critères qu'une ville située en Ile-de-France ou qu'une commune rurale du centre de la France. De surcroît, il ne faut pas oublier le critère humain. Il est à prendre en considération autrement que par une approche quasi marxiste de notre société de libre marché qui introduit dans l'inspiration de chaque norme le concept d'égalité, en dehors même de l'objectif initial de lutter contre le réchauffement climatique. Cette dérive de l'écologie vers les questions sociales, champ dans lequel se concentrent les zélateurs de l'égalité, conduit à une logique uniformisante voire déshumanisante de l'action administrative.

Un autre exemple de cette vision bureaucratique nous est donné à l'occasion des récentes prescriptions en matière de lutte contre les vagues de submersion marine, à l'appui d'études théoriques menées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique. Ces prescriptions s'uniformisent et s'appliquent de manière similaire à tous les espaces littoraux, y compris ceux qui ne risquent rien d'autre qu'un bon nettovage en cas de forte houle. Nul n'ignore la force de ce tropisme bureaucratique qui a pris progressivement la main sur les politiques locales, notamment, à travers les politiques de délivrance de subventions qui accompagnent les projets d'aménagement ou de constructions. Tous les appels à projets sont à présent subordonnés à des critères « écologiques » définis dans des bureaux sans véritable arbitrage politique. Sans un volet complet portant sur la transition, il n'y a pas d'aide, de sorte que les impératifs écologiques priment même parfois sur le projet.

Conséquence directe de ces contraintes : sur le plan local, seules les plus grandes collectivités sont capables de répondre à ce type d'appel à projets tandis que les plus petites en sont réduites à promouvoir une politique de communication et de gadget. Comme dans tous les phénomènes de bureaucratisation, le pouvoir des fonctionnaires du bas n'est pas à négliger dans les bureaux dédiés à la politique écologique. Ils disposent d'une très grande liberté dans l'interprétation des normes et dans la délivrance du

sésame des autorisations. La tyrannie des minorités y est multiforme et vivace. Les réglementations sont si pointilleuses qu'il vaut mieux parfois connaître le fonctionnaire du bas de l'échelle que le ministre. L'adage selon lequel le diable se niche dans les détails s'applique ainsi plus que jamais aux sujets environnementaux. Une ambiance particulière règne dans ces bureaux entre les fonctionnaires ayant un parcours d'ingénieur, qui sont des interlocuteurs avec qui il est possible d'échanger, et les environnementalistes, fortement endoctrinés, qui s'imaginent en gardiens du temple.

Il n'est pas étonnant que le concept d'autorité soit plus diffus que dans d'autres ministères et que sous le ton de la confidence, ces derniers soient vus comme des électrons libres. Cela rappelle que la bureaucratie est arbitraire et que l'approche peut varier en fonction de l'interlocuteur. Personne ne semble s'insurger contre cet arbitraire. La hiérarchie se contente de constater son impuissance en se résignant à la passivité face au pouvoir des seconds couteaux. Personne n'ose contrarier une administration censée œuvrer pour sauver la planète. Ces aspects révèlent un monde à part dirigé par une administration lointaine, agissant en cercle fermé, usant d'un langage spécifique, abusant d'acronymes, se contentant de considérations générales, un monde souvent coupé des réalités et des citoyens qui ne comprennent pas les mesures qui leur sont imposées. En ce sens, le besoin d'une débureaucratisation des politiques environnementales s'impose manifestement. Il s'agit de remédier à cette situation problématique avec une plus grande proximité de terrain, à travers une véritable déconcentration et une décentralisation sur laquelle nous reviendrons.

II. LA BUREAUCRATIE ET LES NORMES

Confier la conduite d'une politique à une administration bureaucratisée, c'est accepter que cette politique soit avant tout normative, c'est-à-dire globale et généralisante. La genèse des normes est souvent le monopole d'organisations internationales réputées pour leur fonctionnement exclusivement bureaucratique autour d'une pléthore de spécialistes et de conseillers en tous genres. Le politique n'y est au mieux qu'un modérateur au sein des discussions entre experts internationaux, créant encore davantage de distance entre deux mondes parallèles, l'un composé de décideurs, l'autre de récepteurs. L'administration française bureaucratisée ne fait pas mieux en incrémentant des lois complexes qui n'ont pas d'origine démocratique

dans la mesure où elles n'ont pas été délibérées et décidées par le législateur élu. C'est ainsi que le code de l'environnement est devenu progressivement un des codes les plus lourds, comprenant plusieurs milliers de pages, réparties sur des centaines de chapitres et sous-chapitres. Ce code est passé de cent mille à un million de mots en l'espace de vingt ans, sans compter les mesures d'application que sa mise en œuvre implique. Mais en decà des lois, l'empire des bureaux se crée aussi son activité en produisant des milliers de règlements et de circulaires techniques, ajoutant des alinéas, des conditions, des critères, des interstices, et en orientant l'application des textes en fonction d'une pensée administrée. Rien n'arrête cette boulimie de normes dès lors que les seuils de résilience écologique (niveau de pression que la nature est capable d'absorber) n'ont jamais été clairement définis et que tout est finalement objet de normalisation. Ainsi, chaque catastrophe climatique crée un contexte d'émotions et offre des opportunités à l'administration pour activer ou renforcer un arsenal de textes avec de nouvelles réglementations visant à établir des préventions renforcées selon un combat prométhéen où l'homme vaincrait la nature par la loi.

La technicité accrue des normes environnementales impose un recours systématique à des bureaux d'études comme préalable à l'action. La nécessité de commander des études ne peut en soi être contestée. En revanche, leur multiplication et leur degré de précision, ainsi que leur réitération créent un transfert de pouvoir aux techniciens et *in fine* à leur destinataire, c'est-à-dire la bureaucratie qui a le pouvoir de donner des suites à leurs conclusions. Presque tous les élus locaux se plaignent de l'abondance de ces études qui s'apparentent à un parcours du combattant.

Celui-ci comporte en premier lieu, l'incertitude qui pèse à chaque fois sur l'issue de ces procédures. Pour des travaux entraînant des conséquences sur l'environnement, la première démarche est d'en mesurer l'impact pour ensuite réduire les effets néfastes sur la biodiversité, voire les compenser par diverses prescriptions, y compris financières. Cet impact fait, en principe, l'objet d'une évaluation sur un cycle complet, voire sur plusieurs saisons, ce qui signifie que l'étude d'impact conduit à des années d'attente. En fonction des résultats, des mois supplémentaires seront nécessaires pour obtenir l'avis des administrations concernées sur la réalisation du projet. La nécessité de ces rapports interpelle parfois car la plupart des domaines étudiés sont connus. Le territoire français, sa faune, et sa biodiversité, sont déjà largement répertoriés, et certaines études sont de ce fait inutilement redondantes. Il est incompréhensible d'avoir à chaque fois l'impression de repartir à zéro comme s'il s'agissait d'appréhender un territoire vierge, et comme s'il fallait protéger le dernier spécimen d'une espèce en voie de disparition. En fonction des résultats, l'administration a un pouvoir, quasi discrétionnaire, de se prononcer sur la proportionnalité de l'atteinte à l'environnement. Certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) n'hésitent pas, comme argument imparable, à entrer dans des considérations surprenantes comme la psychologie de l'animal ou dans des interrogations sur son stress éventuel pour imposer des prescriptions insurmontables. Cela pose la question de la pertinence de certaines pratiques dont la finalité est devenue imperceptible, voire franchement déconnectée de tout bon sens, pour ne pas dire abusive.

En second lieu, ce qui est à relier à la problématique précédente, les porteurs de projets consacrent des sommes considérables pour pouvoir passer sous les fourches caudines de l'administration sans aucune garantie de succès. Une fois le dossier validé vient l'étape ultime des mesures destinées à compenser la disparition de la biodiversité. Concrètement, en cas de réalisation, par exemple, d'une digue et d'un barrage, la compensation sera au moins proportionnée à l'étendue de la zone qui sera recouverte par l'eau retenue. Le coût et la durée de ces mesures conduisent la plupart du temps à l'abandon du projet. Il arrive que le coût de la compensation dépasse celui du projet, sur des durées pouvant aller jusqu'à cinquante ans.

Cette réalité est encore aggravée par le fait des injonctions contradictoires qui permettent aux bureaux de prendre, en toute légalité, des positions opposées sur un même dossier. En effet, en l'absence de hiérarchisation des positionnements entre des bureaux demeurant cloisonnés (DREAL, DDTM, ABF, etc.), le refus d'un bureau peut à lui seul bloquer un projet, ce qui confère une surpuissance à chacun d'eux.

Ainsi, un objectif prioritaire de production de logements peut être enterré au motif d'une atteinte à la biodiversité sans que l'on connaisse réellement les véritables points de tensions. Enlever quelques roseaux ou déplacer un lézard ne devrait pas être un obstacle à la construction de logements. Aucun texte ne fixe un tel degré d'exigence. Tout l'enjeu est de convaincre l'administrateur en charge du dossier.

Cette volonté d'hypercontrôle de la bureaucratie est telle que, bien souvent, elle ne parvient pas elle-même à suivre ses propres projets. En matière de plan de prévention des risques inondation ou incendie, il est impossible d'engager dans de nombreux départements des procédures de révision faute de personnel disponible dans les services de l'État. Une fois qu'un plan est arrêté, il n'y a donc pas de procédure de révision possible avant plusieurs décennies alors qu'en matière de sécurité incendie des progrès significatifs existent. Concrètement, cela signifie que des propriétaires sont lourdement pénalisés par des contraintes inutiles parce que les services de l'État manquent de temps. En matière de justice, on appellerait cela un déni de jugement.

En réalité, le conservatisme est un trait marquant de cette évolution bureaucratique comme l'illustre l'interdiction récente de construire sur les sols non aménagés, objectif pompeusement dénommé ZAN (zéro artificialisation nette), alors que cette interdiction pourrait susciter l'adhésion dans les zones urbaines à forte densification, quand y subsistent encore des espaces naturels désormais très précieux et sur lesquels plane la menace d'opérations immobilières qui ne feraient qu'accroître encore la bétonnisation et la densification⁶. La bureaucratie a recu avec cette loi, et selon des critères opaques, le nouveau pouvoir exorbitant de déterminer les zones frappées d'inconstructibilité. La conséquence est que se décrète de manière dogmatique l'interdiction de créer de nouvelles zones d'activités économiques, de loisirs etc. sur des espaces non construits. Une autre conséquence est le surcoût du renchérissement d'un foncier plus rare. Ceci n'est pas pris en compte. Chacun sait que près de 80 % du territoire français n'est pas bâti et que la démographie est stable. Il serait ainsi préférable de détruire certains quartiers insalubres, bétonnés ou inadaptés à la vie sociale et créer des espaces verts ou de nouveaux lotissements correspondant à un mode de vie moins agressif et plus agréable. Tout ceci est la marque d'un système normatif coûteux laissant peu de place à l'humain.

III. LE COÛT DE LA BUREAUCRATIE

La transition écologique a évidemment un coût difficile à évaluer car derrière chaque norme se cache son propre coût. Ce qui est certain c'est que les coûts de la transition écologique se retrouvent à plusieurs niveaux : d'une part des coûts indirects avec le rallongement des procédures, l'incertitude sur les projets majeurs et d'autre part des coûts directs dans la phase de réalisation. Ainsi, l'accroissement des coûts de la construction ces dernières années s'explique largement par les normes supplémentaires imposées aux constructeurs. Plus les normes sont exigeantes, plus la facture augmente. L'évaluation du montant de la dette écologique dépend étroitement des objectifs écologiques retenus. Elle peut même donner lieu à réévaluation si les normes ou les objectifs sont modifiés. Ainsi, les normes européennes en vigueur jusqu'à la fin 2013 pour lutter contre la pollution atmosphérique impliquaient une dette écologique de très faible ampleur alors qu'il en va tout autrement pour celles qui sont proposées aujourd'hui.

^{6.} Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets [1] (www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924).

Les normes écologiques couvrent non seulement les domaines de l'énergie, des transports ou de la construction, mais aussi la quasi-totalité de l'activité humaine : désamiantage, dépollution des sols, démantèlement de navires, dépollution de l'air... Même les menus des cantines scolaires sont scrutés à la loupe et établis selon des règles diététiques dont la validité n'a pas été prouvée ⁷ de sorte qu'établir un cahier des charges respectant les dernières prescriptions implique de recourir à des bureaux spécialisés. Pour légitimer ces normes, on les présente comme une assurance pour nos sociétés contre les coûts de la répétition des catastrophes climatiques, des dégradations irréversibles des écosystèmes et des déplacements massifs de population. Précisons que de nombreux assureurs commencent à émettre de véritables réserves sur la prise en charge des sinistres liés aux catastrophes naturelles, multipliant les précautions pour contester le lien de causalité entre la sinistralité et la cause naturelle.

Outre son intervention dans ces domaines, l'écologie se targue de pouvoir créer des millions de nouveaux emplois. C'est ainsi que de nombreuses entreprises surgissent pour répondre aux exigences des normes les plus récentes, voire pour en proposer de nouvelles au motif d'une plus grande protection. Transfigurée en sujet économique, la norme devient alors légitime à tel point que les États s'y engouffrent pour créer de nouvelles formes de protectionnisme. Le coût pour les entreprises de toutes ces exigences formées dans le creuset de l'écologie administrée se passe d'une évaluation précise faute d'un consensus sur les critères à prendre en compte. Ce qui est certain c'est que tous les coûts se répercutent sur leurs bilans, et in fine, sur le pouvoir d'achat du consommateur. En effet, on sait maintenant que la construction de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'ombrage pour les parkings, de fontaines à eau, de systèmes de récupération des emballages et d'économies d'énergie, répond à des règles en faveur du climat et nécessite de nombreux investissements pour les commercants. Perifem, l'association technique qui les regroupe, les chiffre à près de 4 milliards d'euros. Cela représente 30 % des 11 milliards d'investissements courants du secteur 8. Au cours des Assises du commerce, tenues en décembre 2021, les distributeurs ont demandé l'aide de l'État, soulignant la nécessité pour eux de doubler leurs investissements afin d'affronter la transition climatique mais aussi la transition numérique. Selon Thierry Cotillard, président de Perifem, « D'une façon ou d'une autre, la hausse des investissements sera répercutée sur les prix aux consommateurs. Plus de 3 milliards, cela correspond à une inflation de 0,6 point » 9.

^{7.} Léon Gueguen, Devrions-nous manger bio ?, Fondation pour l'innovation politique, mars 2021 (www.fondapol.org/etude/devrions-nous-manger-bio/).

Philippe Bertrand, «Les distributeurs s'alarment du coût des contraintes environnementales», Les Échos, 14 février 2022 (www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/les-distrib uteurssalarment-du-cout-des-contraintes-environnementales-1386764).

^{9.} Ibid.

Le débat s'enrichirait si l'on adoptait une approche rigoureuse qui permettrait de confronter les coûts des exigences écologiques avec leur impact réel sachant qu'il est difficile d'évaluer les dommages évités par une lutte efficace contre le réchauffement climatique au niveau d'une région, d'un département ou d'une commune. Du point de vue de l'évaluation macroéconomique, il est certain que confier à une administration bureaucratisée le soin de mener ces politiques n'est pas forcément un gage de bonne gestion. Il est communément constaté que l'administration peine à gérer sainement les deniers publics, d'autant plus que les gaspillages – pour ne pas dire la gabegie – sont principalement dus à des revirements de politiques publiques. Les exemples célèbres ne manquent pas, de Notre-Dame-des-Landes 10 aux portiques écotaxes sur les autoroutes...

Ajoutons que des politiques fiscales mal évaluées, dans des secteurs comme celui des énergies renouvelables, puissamment incitatives ont engendré des excès comme la prolifération de panneaux photovoltaïques sur les toitures de hangars dans certaines zones agricoles ou d'éoliennes au détriment de paysages que l'on voit profondément détériorés. On peut même parler d'une aversion administrative à l'égard des économies budgétaires qui sont souvent abordées avec une indifférence coupable. Le détachement est tel que de nombreux projets peuvent se retrouver, au nom du dogme environnemental, subordonnés à une condition d'absence de rentabilité économique ce qui conduit dès le départ à sa condamnation à mort. Tout cela ne peut s'expliquer que par une profonde défiance de la part de la bureaucratie à l'égard de la logique de marché dont elle est totalement coupée quand elle ne lui est pas hostile. A travers ces exemples, se joue un débat fondamental sur le clivage entre des normes de plus en plus restrictives et le bon sens inhérent à la vie quotidienne des Français, de surcroît dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat.

IV. BUREAUCRATIE ET JUDICIARISATION

Autre avatar de la bureaucratisation, la judiciarisation de l'écologie. Elle mériterait une étude à elle seule. Le pouvoir judiciaire est le bras armé de la bureaucratie avec le pouvoir de contraindre et de punir. Plus une administration est bureaucratisée, plus ses relations avec la justice sont étroites. L'application de ses décisions par les tribunaux accroît le rôle des

^{10.} Voir Bruno Hug de Larauze, *Notre-Dame-des-Landes*. *L'État, le droit et la démocratie empêchés*, Fondation pour l'innovation politique, mai 2017 [www.fondapol.org/etude/notre-dame-des-landes-letat-le-droit-la-democratie-empeches/].

procédures et du droit dans la définition et la mise en œuvre des politiques écologiques, à tel point que des projets d'ampleur sont annulés pour des questions de pure procédure sans aucune incidence sur le fond des dossiers, ni aucun grief, et privilégiant même la mauvaise foi de certains requérants en jetant l'intérêt général aux oubliettes.

Nous affirmons que l'excès de bureaucratie a pour cause directe et pour conséquence immédiate une judiciarisation de la société. Les juridictions pénales rendent des décisions tous azimuts dans le domaine de l'écologie, lequel est défini par une circulaire du ministère de la Justice comme prioritaire. S'il est justifié de rendre compte à la justice d'atteintes volontaires à l'environnement, nous devons être plus circonspects s'agissant des poursuites pour violation des dispositions particulières d'un arrêté préfectoral ou pour l'absence de mise en œuvre des moyens nécessaires à la prévention d'une catastrophe naturelle dans des zones connues de tous comme étant à risques. Le spectre des fautes est relativement large. S'il est vrai que celles-ci restent la plupart du temps limitées à des hypothèses où la connaissance du risque est clairement avérée, il n'en reste pas moins que leurs auteurs sont soumis, quant aux poursuites, à la volonté du procureur de la République. La crainte suscitée par le risque d'une responsabilité pénale conduit, *bis repetita*, à prendre des mesures de protection excessives et fait alors entrer la prévention dans le régime de l'interdiction. Ainsi, si un maire ne veut pas être ennuyé, mieux vaut qu'il refuse un permis de construire ou d'aménager que de l'autoriser au risque d'être coupable d'une négligence ou d'une mise en danger de la vie d'autrui. Notons tout de même avec soulagement que la loi climat et résilience 11, si elle a créé un délit d'écocide, n'est pas allée jusqu'à la criminalisation de ce concept, ce qui permet de conserver une cohérence à notre système pénal. Personne n'aurait compris que les atteintes à la nature, aussi graves soient-elles, aient une équivalence avec les crimes commis sur les personnes. S'il avait été adopté, ce crime d'écocide 12 aurait conduit à un changement épistémologique de la justice en mettant l'humain et la nature sur un pied d'égalité et en les dressant l'un contre l'autre.

Ce sont tous les pans de l'activité du pays qui sont soumis au contrôle de la justice au nom de l'« État de droit environnemental ». Tout d'abord, la justice administrative, principalement le Conseil d'État, crée des principes nouveaux qui posent un spectre contraignant sur les

^{11.} Voir le site du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition énergétique, « Loi climat et résilience : l'écologie dans nos vies », 20 juillet 2021 (www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience).

^{12.} Selon la Convention citoyenne pour le climat, « constitue un crime d'écocide, toute action ayant causé un dommage écologique grave en participant au dépassement manifeste et non négligeable des limites planétaires, commise en connaissance des conséquences qui allaient en résulter et qui ne pouvaient être ignorées » (https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/objectif/legiferer-sur-le-crime-decocide/).

politiques menées. Il est à craindre que les injonctions, assorties de lourdes astreintes, se multiplient au cours des prochaines années pour privilégier les impératifs écologiques et conduisent de fait à imposer une hiérarchie dans le choix des politiques publiques. Le politique se retrouve ainsi sous une tutelle administrative qui lui enjoint de prioriser les politiques environnementales sur d'autres considérations telles que la sécurité, le logement ou l'éducation.

Dans le même ordre d'idée, le principe constitutionnel de précaution est un allié de poids pour la bureaucratie. Elle v trouve un puissant levier dogmatique pour s'opposer à chaque risque prévisible. En pratique, cela conduit à envisager tous les risques possibles et imaginables en anticipant, en posture de défense, celle du refus dès le stade de l'étude du moindre projet. A défaut de courage, ou si le projet est mineur, il v a de grandes chances que les projets audacieux soient rapidement abandonnés au regard de leur complexité, de leur longueur ou de leur coût. Ensuite, au sommet de l'ordre des juridictions, le Conseil constitutionnel s'est transformé avec le temps en Cour suprême. Au nom du respect de l'État de droit, ce n'est que timidement que les gouvernants ont, enfin, compris les dangers de cette évolution qui se concrétise par un véritable transfert de souveraineté au Conseil constitutionnel. Nombreuses sont les raisons de s'interroger sur le pouvoir pris par le Conseil constitutionnel d'émettre des réserves sur le caractère suffisamment ambitieux d'une loi. Et le domaine environnemental est au cœur de cette interpellation avec la portée de la Charte de l'environnement qui a pris une ampleur non soupçonnée lors de son adoption par le Parlement réuni en congrès.

Que dira-t-on quand demain, à l'instar de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe qui invalidait le texte de la loi climat allemande en avril 2021, il jugera nos lois par rapport à leur efficience pour lutter contre le réchauffement climatique ? ¹³ Cette dérive au profit des bureaucrates et des juges est amplifiée par l'intervention de nouveaux acteurs privés s'érigeant en porte-parole de citoyens. C'est le cas de nombreuses associations écologistes spécialisées dans la protection de la faune ou de la biodiversité, redoutables plaideurs financés par l'argent du contribuable. Surveillant tous les projets publics d'ampleur, ces associations bénéficient d'une qualité pour agir sur tout le territoire national et deviennent les sentinelles de la judiciarisation permanente de l'action publique. Leur proximité avec les administrations en charge de l'écologie dans les ministères conduit à une alliance définitive aliénant l'expression de tout autre pouvoir concurrent,

^{13.} Voir « Une loi climat invalidée par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe », rédigé par la Direction générale du Trésor, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, 5 mai 2021 (www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/e0eb8956-4fae-41e5-8ded-ace6264fcb31/files/976b363b-7c86-435a-b6e5-a3d1535f96fd#:~:text=La#20loi#20protection#20du#20climat#202019#20 adopt#20#202019#20.].

dont le pouvoir politique. Ces groupes de particuliers et d'associations, entraînés dans le mouvement de judiciarisation de la société sont encouragés à lancer des procédures. En témoigne « L'affaire du siècle », une action engagée par des associations contre l'État, remis en cause parce qu'il ne respecte pas les objectifs qu'il s'est fixés ¹⁴. En somme, ces dérives de l'écologie administrée incitent à saisir toute occasion pour créer de l'adversité.

V. LA BUREAUCRATIE ET LE NUMÉRIQUE

Le numérique et l'intelligence artificielle offrent des outils performants pour piloter efficacement les politiques écologiques. Aidée par la miniaturisation des composants, le stockage des données, la vitesse des échanges, le perfectionnement des algorithmes, l'accélération du débit des réseaux, l'intelligence artificielle chamboule le monde bureaucratique et par conséquent sa déclinaison écologique. Il est certain que dans un premier temps, le numérique apporte des solutions pour améliorer la performance de services quotidiens. On songe immédiatement aux villes connectées, dites intelligentes – les fameuses *Smart cities* –, aux domaines de l'électricité ou de la gestion de l'eau potable avec un meilleur pilotage de la consommation des flux. On pense également aux politiques de sécurité publique qui connaissent de réelles avancées, comme la reconnaissance faciale qui s'imposera à l'entrée des stades lors des Jeux olympiques de 2024. Le bénéfice de cette gestion automatisée de la ressource procure des avantages indéniables en optimisant la gestion par des données chiffrées objectivement véritables.

Mais la bureaucratie a compris que le numérique, s'il augmente les performances et permet d'accélérer les processus, est aussi une aubaine pour promouvoir ses missions et ses prérogatives. Elle profite de la technologie numérique pour être omniprésente, exerçant ainsi au bout du compte un pouvoir encore plus grand qui porte en lui les germes d'une potentielle dictature techno-bureaucratique. La crise énergétique a montré que le numérique pouvait avoir son revers de médaille : un contrôle accru des consommations individuelles, et par voie de conséquence de la liberté du citoyen de choisir ses modes de consommation. On peut constater déjà que l'extinction des enseignes lumineuses dès la fermeture des magasins,

^{14. «} L'affaire du siècle » est une opération menée par quatre associations et soutenue par des citoyens, des personnalités du milieu du spectacle, visant à attaquer l'État français en justice pour son insuffisance dans la lutte contre le réchauffement climatique.

la réduction de l'éclairage, voire une baisse de la température dans les magasins à 17° C sont des scénarios envisagés et pour lesquels le numérique constitue un outil privilégié de l'administration. Dans la sphère privée, il est facile, en effet, de savoir si un individu utilise sa climatisation, s'il a pris plusieurs douches ou s'il débranche ses appareils électroniques. Certains annoncent que la sanction pourrait aller jusqu'à de sévères amendes. D'autres évoquent la mise en place d'un permis à points, sous forme de *QR code*, qui pénaliserait le consommateur dont les achats dépasseraient 2,5 tonnes de carbone par an 15. L'idée serait de sanctionner financièrement les consommateurs jugés peu respectueux de l'environnement. La frugalité devenant de ce fait une niche fiscale inédite. À l'instar d'autres secteurs comme l'éducation, la médecine, les impôts ou la sécurité, les nouvelles technologies donnent manifestement aux administrations une puissance inégalée susceptible de porter atteinte à des libertés essentielles.

Grâce au numérique, la bureaucratie peut ainsi être en mesure d'imposer des restrictions efficaces dans la vie quotidienne des habitants en fonction d'impératifs qu'elle aura définis, qu'ils soient écologiques ou d'une tout autre nature. Une telle technologie, si elle n'est pas parfaitement encadrée, peut faire craindre une collecte de grande ampleur de données personnelles grâce à la multifonctionnalité des téléphones ou aux modes de paiement bancaires et à l'examen des relevés de comptes avec un classement thématique des dépenses. Notre rapport à la liberté et à la sécurité de nos données sera donc un défi majeur dans les années à venir. Pour aborder cette dialectique entre écologie et liberté, le politique paraît mal à l'aise. D'un côté, l'écologie redonne du souffle à un discours politique épuisé, à la recherche de nouveaux combats pour se donner une posture progressiste courageuse. D'un autre côté, le politique doit se battre pour redonner de la vigueur aux partisans de la liberté qui sont inquiets face à la montée d'un totalitarisme écologique. Il est, en effet, insupportable de voir des pans entiers de la vie se retrouver cadenassés par des prescriptions réglementaires, certaines liberticides, sans réagir. C'est un combat à mener, inconfortable, et son issue est incertaine. La plupart des sondages ne révèlent-ils pas que l'exigence d'une politique environnementale ambitieuse est une des priorités des Français, notamment des plus jeunes ? Et bien entendu, c'est du pain béni pour une minorité active qui s'empare de cette question pour s'imposer comme porte-parole de la société.

Il devient impératif de faire entendre une voix discordante dans le concert unanime des restrictions et de mener le combat pour la liberté. Il impose de s'opposer fermement à cette approche dogmatique visant à ce que rien

^{15.} Mathilde Golla, « 2023, année de la mise en place d'un quota carbone individuel ? », Les Échos, 6 janvier 2023 (www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/2023-année-de-la-mise-en-place-dun-quota-carbone-individuel-1894630).

ne change, alors que d'autres considérations sur l'importance d'investir dans la qualité de vie devraient être prises en compte. Ainsi, les individus devraient avoir localement leur mot à dire car tous sont attachés à leur cadre de vie. Ils ont, pour préserver leur environnement, des représentants élus qui sont des interlocuteurs fiables.

VI. LA BUREAUCRATIE ET LES LIBERTÉS

La lutte contre le réchauffement climatique doit-elle conduire à un régime strict d'interdiction, de punition et de sanction ? De manière générale, l'administration n'est pas faite pour encourager l'innovation, l'investissement ou promouvoir la science. Elle a principalement pour fonction de produire des règles, des procédures, des protocoles permettant d'appliquer des politiques publiques et de garantir l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Ces règles limitent bien évidemment les libertés individuelles. Mais pour garantir l'égalité de tous, faut-il nécessairement être ennemi des libertés ? Pour garantir l'État de droit, faut-il nécessairement punir et oublier l'humain ? Tout ceci interroge le rôle de l'État et de la bureaucratie pour qui la liberté – et l'humain – ne sont que des objectifs secondaires. L'égalité est un concept plus facile à manier que la liberté pour imposer une politique bureaucratique qui prenne en compte les intérêts de chacun.

Les bureaucrates s'arrogent ainsi le pouvoir d'orienter les comportements individuels, y compris dans la sphère privée, pour garantir une certaine idée de la nature. Le citoyen est, quant à lui, mis de côté, caricaturé en consommateur effréné responsable de l'épuisement des ressources naturelles et de la disparition de la biodiversité. L'introduction de l'écologie dans la sphère privée entre parfaitement dans les dernières préconisations du rapport du GIEC. Selon le groupe d'experts, les transformations ne doivent pas reposer sur des choix individuels, mais plutôt sur des choix politiques et structurels qui doivent tendre vers la sobriété, définie par le GIEC comme « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter la demande d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en assurant le bien-être de tous les êtres humains dans les limites de la planète ¹⁶ ». Dans ce rapport, il est question d'éviter les vols long-courrier, de changer les modes d'alimentation pour un régime à base de végétaux ou d'améliorer l'efficacité énergétique de son logement. On le voit, l'écologie a

tendance à se confondre avec une lutte idéologique marquée par une forte radicalité, alimentée par un discours anxiogène, avec des arrière-pensées consistant à incriminer les propriétaires, grands ou petits, qu'ils aient un bateau privé ou une piscine. Il faut dire que les habitants des grandes villes plébiscitent les mesures visant à pénaliser les déplacements en voiture, à promouvoir les transports en commun, à favoriser une politique de vélos et de trottinettes, comme autant de signes qui suggèrent une campagne dans la ville et symbolisent le bien-être. Ces normes de comportements fracturent la société en distinguant des sous-ensembles de citoyens et de villes.

Sécheresse : quand l'État choisit l'égalitarisme réglementaire au détriment des communes qui investissent

Durant l'été 2022, la France a connu un épisode de sécheresse sévère. Mais les arguments avancés pour justifier certaines interdictions ont été démagogiques et redoutables. Ainsi, quelques écologistes ont demandé la fermeture des douches publiques, notamment à Saint-Raphaël, ce qui représentait pour cette ville 2 100 m³ de consommation d'eau sur un mois par rapport à sa consommation mensuelle totale de 610 000 m³. Cette mesure était largement en decà des enjeux de protection de la ressource sachant, de surcroît, que l'approvisionnement en eau était garanti par plusieurs sources. En fait, cette interdiction a été décidée au nom de l'égalité, des villages subissant des coupures d'eau pour cause de dépassement de débit autorisé. Les raisons de ces dépassements étaient dues à un sous-investissement chronique dans la consolidation des réseaux d'eau causant un taux de fuite de plus de 50 % alors que la moyenne nationale est de 20%. Pour ne pas rompre l'égalité entre les villes du littoral et les villages, les restrictions se sont intensifiées comme pour démontrer que l'État assurait « la solidarité ». Pourtant la privation des uns n'a rien apporté aux autres, ce qui laisse penser que ces mesures n'avaient aucun sens dans la réalité et étaient uniquement démagogiques. La solution pour l'État a été à nouveau de type réglementaire alors que la bonne démarche aurait été de proposer un programme d'investissement, seule solution pour éviter que ces problèmes perdurent.

Dans le domaine des déplacements, il y a à l'origine d'autres tensions, des interdictions orientant vers tel type de transport, et surtout sanctionnant les personnes qui achèteraient des véhicules polluants avec un système très pénalisant de bonus-malus. Ici encore un débat existe entre les métropoles, aménagées en fonction de déplacements urbains de masse, et les communes rurales ou de taille moyenne où l'usage de la voiture demeure indispensable. Pour arriver à faire accepter une telle évolution menant à une vision subsidiaire de la liberté, l'État est tenté d'orienter les objectifs de l'Éducation nationale et inscrit dans ses programmes l'implication des élèves « sur les enjeux liés à l'environnement (écodélégués, responsabilité des élevages, cultures...) » afin de les amener à un « comportement

écocitoyen » ¹⁷. De la même façon, la Première ministre, Élisabeth Borne, a mis en place une formation aux impératifs de la transition écologique pour les fonctionnaires et pour les ministres. Ainsi, quarante et un mille cadres issus des trois fonctions publiques devraient être formés d'ici à 2025 aux enjeux de la lutte contre le changement climatique ¹⁸. Cette formation accélérée durerait vingt minutes. Il serait nécessaire de voir quel type d'intervenants sera proposé, afin de connaître l'orientation, et surtout le contenu de cette formation express.

L'écologie est un des rares domaines où une telle massification de l'éducation est proposée. Il n'y a pas de formation budgétaire, ni de formation en finances publiques ou en sécurité. Cela montre bien qu'au-delà de former, l'objectif est de « formater ». Il est d'ailleurs étonnant que ce projet ne suscite pas de vives réactions car les élus n'ont pas à recevoir une formation de l'État. Ils doivent l'organiser eux-mêmes et il existe des centres de formation dédiés à cela. Voilà donc le signe inquiétant d'une nouvelle étape de la bureaucratisation de la démocratie. Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce que la cause écologique cadenasse progressivement la liberté d'expression dans les médias. A chaque événement climatique, le même discours convenu inonde les réseaux médiatiques en montrant du doigt les coupables, en fustigeant les politiques menées, en appelant à une prise de conscience forcément générale, en créant de nouveaux cercles de réflexion sur les interdictions à mettre en place pour prévenir et limiter les risques au nom d'un hypothétique « bonheur pour tous ». Les médias et la bureaucratie écologique s'alimentent ainsi en vase clos, l'un renforçant le pouvoir de l'autre et vice versa. Peu de responsables politiques osent réellement s'opposer à ces interdictions dans la mesure où elles se sont imposées comme relevant du camp du bien. En ne les soutenant pas, l'homme politique se place, au choix, du côté de l'ignorant, de l'égoïste ou de l'immoral. L'expression d'une pensée simplement modérée n'est plus possible au royaume de la vérité bureaucratique, le contrevenant étant rapidement ostracisé dans le camp des « écolosceptiques ». Cette bureaucratie écologique produit in fine une autocensure conduisant à n'entendre qu'une pensée extrême. Pour plaire à cette bureaucratie, les entreprises adoptent elles-mêmes des chartes, des codes de déontologie et autres prescriptions pour faire figure de bons élèves. Il suffit d'examiner la communication des multinationales, et même le vocabulaire utilisé par leurs dirigeants autour des concepts de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou de développement durable, pour presque croire qu'il s'agit d'associations philanthropiques.

^{17.} Voir « Le parcours citoyen de l'élève », circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016, Éducation nationale, 2016 (www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo25/MENE1616142C.htm).

^{18.} Rémi Barroux, « Transition écologique : le gouvernement lance la formation de ses hauts fonctionnaires », $Le\ Monde,\ 12\$ octobre 2022 [www.lemonde.fr/planete/article/2022/10/12/transition-ecologique-legouvernement-lance-la-formation-de-ses-hauts-fonctionnaires_6145459_3244.html].

Avec la floraison, ces dernières années, de normes environnementales ISO 9001, 26000, 50001 ou encore 14001, les entreprises ont même le choix de leurs contraintes. Plus aucune d'elles ne peut se désintéresser de la question écologique. L'environnement est devenu, sans que cela ne suscite beaucoup de débats, l'un des objectifs des entreprises avec la réforme du code civil qui a mis les considérations environnementales sur un pied d'égalité avec le social ou la réalisation de bénéfices. Et les investisseurs institutionnels ont même l'obligation depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte de rendre compte à leurs souscripteurs de l'exposition aux risques climat de leur portefeuille et de la contribution à l'objectif climat ¹⁹.

VII. LA BUREAUCRATIE ET LES CITOYENS

L'écologie doit se construire au plus près des citovens qui sont, à l'évidence, les premiers concernés par la qualité de l'air, la protection des eaux et des sols, la qualité de l'habitat, la préservation des espèces animales et végétales. Ils sont les principaux bénéficiaires ou les premières victimes de la qualité de l'environnement. Il est normal qu'ils aspirent à vivre dans des villes remplies de beauté, de charme, d'humanité. Le lien entre protection de la nature et citoyenneté est évident. Penser la nature est le privilège de tous, ce droit n'a pas à être confisqué par une minorité de bureaucrates éloignés des réalités. L'incongruité est que les écologistes se proclament les meilleurs promoteurs de la démocratie participative à travers la consultation des citoyens. De grandes conférences sont mises en œuvre pour donner la parole à ces derniers. Des procédures de concertation et d'enquête publiques sont censées récolter leur avis. Des référendums sont même organisés pour connaître leur position face à de grands projets comme celui de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Or, in fine, rien n'est pris en considération. L'impression générale demeure que l'avis des citoyens n'est pas suivi. Ils ont le sentiment que leur opinion ne compte pas alors qu'ils subissent de plein fouet les mesures prises dans le huis clos des bureaux. Contrairement à une pensée convenue, ils sont assez peu associés aux décisions publiques ce qui a pour effet logique de les éloigner davantage encore de la politique qui en est rendue responsable. Pour reprendre l'exemple de Notre-Dame-des-Landes, malgré un référendum se prononçant pour la réalisation du projet, le gouvernement y a renoncé

^{19.} Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte [1] (www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000031045547).

afin de ne pas contrarier des zadistes qui avaient investi le site, et qui demeurent, aujourd'hui encore, occupants sans droit ni titre de terrains expropriés ²⁰.

Comme les élus, les citovens souhaitent que leurs procédures administratives soient accélérées d'où le besoin d'un renfort de décentralisation et de déconcentration pour revenir au terrain. La véritable participation citovenne, gage d'une politique efficace, consiste à demander l'avis à la personne qui est directement impactée par la mesure, en fixant un ordre de priorité. Les citovens ont la désagréable impression que la bureaucratie agit contre eux, et non pour eux, et plus encore que les procédures sont des moyens commodes, voire détournés, pour s'opposer à un projet. Cela s'explique largement par l'absence de transparence du débat public, limité au partage d'un constat, mais insignifiant sur le terrain des objectifs et des movens d'y parvenir. Or, l'avenir va nécessiter des arbitrages majeurs sur des questions fondamentales. Qu'il s'agisse de la construction des villes, du choix des déplacements ou encore de l'agriculture et de l'alimentation, les modes de consommation vont évoluer et de nouvelles habitudes vont s'imposer. Ce sont les échanges, facteurs de croissance et à l'origine du développement des villes et des pays, qui seront à repenser. Il est de ce fait regrettable que ces choix soient laissés aux mains d'une administration craintive, autocentrée sur ses prérogatives et ses intérêts, incapable de faire naître un sentiment de puissance et de confiance, ciment indispensable à la cohésion nationale.

La décentralisation n'est pas une vaine action. Elle signifie la garantie d'une politique de proximité menée par des personnes responsables car révocables lors des élections. Les initiatives locales, certaines menées avec les services déconcentrés de l'État comme l'agence de l'eau, sont des exemples de réussite. On obtient de très bons résultats dans le domaine des dispositifs d'alerte avec des mécanismes de prévention efficaces ou dans celui des restrictions à la construction dans les zones inondables, dans l'entretien des cours d'eau et des vallons ou encore avec la désimperméabilisation des sols. Ces initiatives constituent autant de mesures de lutte contre le réchauffement climatique. D'autres actions de sensibilisation sont mises en œuvre avec le tissu associatif comme le nettoyage des espaces sensibles, le tri des déchets, la protection de la biodiversité et bien d'autres. C'est pourquoi pour mener une politique publique de réelle portée écologique, il est impératif de faire confiance aux acteurs de terrain, les seuls à même de mobiliser les énergies utiles pour opérer une transition acceptée par tous.

^{20.} Bruno Hug de Larauze, *Notre-Dame-des-Landes. L'État, le droit et la démocratie empêchés*, Fondation pour l'innovation politique, mai 2017 (www.fondapol.org/etude/notre-dame-des-landes-letat-le-droit-la-democratie-empeches/).

CONCLUSION

Force est de constater que la bureaucratie s'est emparée de la cause écologique. L'appareil d'État y trouve même un second souffle à l'heure où son omniprésence est critiquée pour sa lourdeur, ses contraintes et son coût. Pour ceux qui se sont donné pour mission de sauver la planète. l'écologie est devenue une nouvelle idéologie dans laquelle se retrouvent un certain nombre d'opposants traditionnels à la liberté, largement issus de l'extrême gauche, pour combattre leurs ennemis habituels, à savoir les entreprises, les propriétaires, ceux qu'ils estiment être des privilégiés ainsi que les représentants démocratiquement élus. Ces représentants de l'écologie ont infiltré l'administration et veillent à ce que leurs directives soient bien appliquées selon leurs objectifs propres, sans nuance ni remise en question. Personne ne semble se demander ce qui est aujourd'hui supportable en termes d'effort pour un pays vieillissant, lourdement endetté, dont la dépense publique et les prélèvements obligatoires sont les plus élevés au monde, et la croissance économique en moyenne inférieure à 1,5 % depuis plus de dix ans. Or, la solution passe par des investissements puissants et multiples, une décentralisation plus forte, la mise en œuvre du principe de subsidiarité, une réelle déconcentration et l'implication permanente des citoyens dans les décisions qui les concernent. La capacité à faire confiance à l'échelon local sera la clef de la réussite ou de l'échec de la grande transformation écologique de notre société.







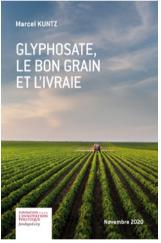
























NOS PUBLICATIONS

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Mainsonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXIe siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition Victor Delage. Dominique Revnié. Mathilde Tchounikine. mars 2023. 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)

Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)

Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975

Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

Immigration : comment font les États européens

Fondation pour l'innovation politique, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2023, 57 pages

L'opinion européenne 2020-2022

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)

Les questions à terme

Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)

État des lieux et perspectives à court-moyen terme

Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (4)

La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (3)

L'enjeu des générations futures

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (2) Les solutions pour maîtriser le risque effectif Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages Les déchets nucléaires : une approche globale (1)

Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels

Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiffung. Genron NPO.

la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondation pour l'innovation politique et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.

Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondation pour l'innovation politique, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke, Face au wokisme (2)

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

Protestation électorale en 2021 ?

Données issues du 1er tour des élections régionales

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élisa Grandjean,

Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXIe siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong: la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : lecons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : lecons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondation pour l'innovation politique, ianvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et la Fondation pour l'innovation politique, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)

Défendre l'économie européenne par la politique commerciale

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)

Les pratiques anticoncurrentielles étrangères

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)

Politique de concurrence et industrie européenne

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

2022. le risque populiste en France (vague 1)

Un indicateur de la protestation électorale

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles » Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019 Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électorats

comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIXe siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIXe siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)

Comprendre le retour de l'institution religieuse

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)

Récuser le déni

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle.

Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondation pour l'innovation politique, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et la Fondation pour l'innovation politique, septembre 2018, 72 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les ieunes (14-24 ans)

Fondation pour l'innovation politique, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Faÿçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, lannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :

l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 52 pages

Calais: miroir français de la crise migratoire européenne (1) Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 38 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital: libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Innovation politique 2016

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

L'opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX° siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIXº siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulaï, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulougue, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Les zadistes (1): un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiites et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Innovation politique 2015

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2): une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

Good COP21, Bad COP21 (1): le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

PME: nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 32 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 27 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 41 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 43 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 30 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Margues, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sénié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Innovation politique 2013

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

L'opinion européenne en 2012

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes movennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Revnié (dir.), ianvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas: la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :

défense du statut, illustration du statu quo

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Revnié, ianvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands

sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ; au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de $1000 \, \in$, vous pourrez déduire $660 \, \in$ de votre IR ou $750 \, \in$ de votre IFI. Pour un don de $5000 \, \in$, vous pourrez déduire $3300 \, \in$ de votre IR ou $3750 \, \in$ de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLOGIE ADMINISTRÉE, **UNE DÉRIVE POLITIQUE**

Par David I ISNARD et Frédéric MASQUELIFR

Devenue un objectif prioritaire en raison du dérèglement climatique, la transition écologique est conduite par une puissante bureaucratie. Si une très large majorité de citoyens adhère à un nouveau modèle de développement pour permettre cette transition, les moyens mobilisés, prenant l'habit de normes et d'interdictions, sont souvent éloignés des réalités locales. Confiée à des « bureaucrates de l'écologie », eux-mêmes poussés par la radicalité d'un certain nombre de collapsologues, la transition écologique crée de fréquentes tensions chez ceux qui sont directement affectés par des régimes d'autorisation, de contrôle ou de surveillance de plus en plus stricts. La question de la légitimité de cette bureaucratisation de l'écologie, entre une régulation des consommations et la préservation des libertés individuelles, constitue le point de départ de cette réflexion.



Les données en open data

data.fondapol







Le site internet

fondapol.org



ISBN: 978-2-36408-300-4

5€

11, rue de Grenelle • 75007 Paris - France • Tél. : 33 (0)1 47 53 67 00 • contact@fondapol.org